

BTS Comptabilité et gestion des organisations



GESTION

Le diplôme

Le titulaire du BTS Comptabilité et gestion des organisations est un technicien chargé d'organiser, de réaliser et de communiquer l'information financière de l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur et en vue de préparer les décisions de gestion. Par ailleurs la formation permet une ouverture à l'international (préparation au TOEIC) et un projet de création d'entreprise. Le candidat bénéficie d'un suivi personnalisé (cours de soutien en 2^{ème} année). Le diplôme est délivré à l'issue d'un examen final (écrit + oral).

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les processus comptables
- Développer son esprit d'analyse et de synthèse
- Appréhender la profession par une expérience significative

Nos partenaires

- Plus de 800 entreprises partenaires, PME/PMI, grands groupes, cabinets d'expertise comptable
- Ordre des Experts Comptables Paris - Ile-de-France
- Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 2 ans, soit 1 470 heures de cours, sur le mode de l'alternance : 1 semaine école / 1 semaine en entreprise en contrat d'apprentissage. Durant les périodes de vacances de cours (Noël, été), les étudiants-apprentis sont en entreprise.

Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

Modalités d'inscription

La sélection des candidats s'effectue sur dossier, tests et entretien de motivation.

Pré-requis

- Etre diplômé d'un Bac d'enseignement général, technologique ou professionnel.

Contacts

Souad Mesbahi
Responsable pédagogique
01 30 75 36 45
smesbahi@escia.fr

Véronique LEFEBVRE
Assistante pédagogique
01 30 75 36 41
vlefebvre@escia.fr

ESCIA

8, rue Pierre de Coubertin
95300 Pontoise
01 30 75 36 36
www.escia.fr

Perspectives professionnelles

- Comptable en entreprise ou en cabinet d'expertise comptable
- Technicien de comptabilité analytique
- Technicien de gestion

Secteurs d'activité

Toutes entreprises de tous secteurs, privé, public, libéral.

Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)

Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.



Programme de la formation

Enseignement général :

- Culture générale et expression française
- Anglais
- Economie générale/ d'entreprise et droit civil/des affaires/social
- Mathématiques
- Management

Enseignement professionnel :

- Gestion comptable des opérations commerciales
- Gestion sociale
- Gestion fiscale
- Production et analyse de l'information financière
- Gestion des immobilisations et des investissements
- Gestion de la trésorerie et du financement
- Détermination et analyse des coûts
- Prévision et gestion budgétaire
- Mesure et analyse de la performance
- Organisation du système d'information comptable et de gestion
- Conduite et présentation d'activités professionnelles sur informatique

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Tenue (saisie) des achats/ventes/règlements
- Facturation
- Règlements clients/fournisseurs
- Déclaration de TVA
- Gestion de la trésorerie
- Gestion de la paie (préparation et comptabilisation)
- Etablissement, contrôle et comptabilisation des déclarations sociales
- Etablissement, calcul, et comptabilisation des déclarations fiscales et des impôts et taxes (IR, IS, taxe professionnelle, taxe d'apprentissage...)
- Travaux d'inventaire
- Etablissement des comptes annuels
- Gestion des immobilisations

Poursuite d'études envisageable

- Titre certifié en contrôle de gestion
- Licences professionnelles
- Admissions parallèles possibles en DCG (Diplôme de comptabilité et de gestion)

Tout sur le réseau des écoles

www.ecoles.versailles.cci.fr